

NEWSLETTER OF THE
CANADIAN GEOMORPHOLOGY
RESEARCH GROUP



**BULLETIN DU
GROUPE CANADIEN DE RECHERCHE EN GEOMORPHOLOGIE**

Numéro 2

Décembre, 1994

Le Groupe Canadien de Recherche en Géomorphologie a été fondé en 1993, à l'université McMaster, lors du Troisième Congrès de l'Association Internationale de Géomorphologie. Ses objectifs sont de favoriser et promouvoir la recherche, l'enseignement et les applications de la géomorphologie au Canada. Toute personne membre soit de l'AGC, l'ACQ, l'AQQUA et de la CANQLIA peut devenir membre avec droit de vote au GCRG en faisant demande à l'une ou l'autre de ces associations. Ceux qui ne sont pas membres d'une de ces associations peuvent devenir membres-associés du GCRG en faisant une demande auprès du secrétaire-trésorier du GCRG et en payant la cotisation annuelle.

The Canadian Geomorphology Research Group has been founded in 1993 at McMaster University, during the Third International Geomorphological Conference. Its objectives are fostering and promoting the research and teaching and application of geomorphology in Canada. Any person who is member of GAC, CAG, AQQUA, or CANQLIA may become a full-voting member of CGRG by application through these associations or those who wish to do so may join the CGRG, as Associate members, through direct application to the Secretary-Treasurer of the CGRG and payment of an annual membership fee.

EXECUTIVE COMMITTEE

COMITE EXECUTIF

Jean-Claude Dionne, Président. (Association Canadienne des Géographes)
John Shaw, Président sortant. (Association Canadienne des Géologues).
Paul Egginton, Secrétaire. (Commission Géologique du Canada).
Art Dyke. (Association Canadienne pour l'Etude du Quaternaire).
Bernard Lauriol, Rédacteur du bulletin. (Association Québécoise pour l'Etude du Quaternaire)

Submission of Newsletter items / Si vous avez des nouvelles à inclure dans le bulletin: Bernard LAURIOL, Département de Géographie, Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, K1N 6N5; FAX: 613 564 3304; E-Mail: blauriol@ccadvm1.ottawa.ca

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le Groupe canadien de recherche en Géomorphologie (GCRG) a déjà un an d'existence. Si cette première année fut apparemment tranquille et silencieuse pour plusieurs, les responsables ont tout de même assis les bases de l'Association en rédigeant un projet de constitution. Ce projet, que vous pouvez examiner à loisir dans la présente circulaire, sera soumis aux membres pour approbation lors de la première réunion du Groupe, qui se tiendra conjointement avec le colloque de la CANQUA, à Terre-Neuve, en juin 1995.

Autre bonne nouvelle, l'Association géologique du Canada (AGC) a reconnu le GCRG en tant que Division. Les géomorphologues membres de l'AGC peuvent désormais acquitter du même coup leur cotisation annuelle du GCRG à l'AGC. Rappelons qu'il est possible de faire la même chose avec les autres composantes, soit l'Association canadienne des Géographes (ACG), l'Association québécoise du Quaternaire (AQQUA) et l'Association canadienne du Quaternaire (CANQUA).

Si le nombre des membres de GCRG est demeuré modeste au cours de la première année en raison de problèmes d'organisation et surtout du court délai entre la fondation (Congrès international de Géomorphologie, Hamilton, 1993) et l'envoi des rappels de cotisation pour 1994 par l'intermédiaire des associations-sœurs, nous espérons une augmentation substantielle en 1995, traduisant l'intérêt des géomorphologues canadiens pour les objectifs poursuivis par le GCRG.

Nous vous invitons donc cordialement à joindre les rangs du GCRG et à participer à la réunion de St. John's qui marquera le début des activités scientifiques et professionnelles du Groupe. Pour que le GCRG défende vos intérêts, il importe que les géomorphologues canadiens y adhèrent nombreux.

A vous tous une excellente année 1995.

Jean-Claude Dionne

PRESIDENT'S ADDRESS

The Canadian Geomorphology Research Group (CGRG) is now one year old. Although the first year has been apparently quiet for many of you, the officers have worked hard to set a Constitution and By-Laws. The proposed document, which is included in the following newsletter for your information and consideration, would be submitted to members for approval at the first meeting of the Group. This meeting is planned to be held jointly with the CANQUA meeting in Newfoundland, next June.

Another good news is that the Geological Association of Canada has recognized, at the Waterloo meeting last May, the CGRG as a Division. It is now possible for geomorphologists who are members of the GAC to pay their membership directly to GAC as well to the other parent associations: CAG, AQQUA and CANQUA.

Albeit the CGRG membership has been modest during the first year, because of problems related to setting the association, and particularly because of the short delay between the foundation of the Group at the Hamilton International Geomorphology Conference in 1993, and call for membership renewal for 1994 through parent associations, we do hope a substantial increase in 1995, an increase that should indicate clearly the Canadian geomorphologists interest to achieved the objectives of the CGRG.

You are cordially invited to join the CGRG and to take an active participation in the St. John's meeting, which will be our first scientific and professional activity. In order that the CGRG be able to promote geomorphology in Canada, it is essential you join the Group.

I wish every Canadian geomorphologist a fruitful new year.

Jean-Claude Dionne.

EDITORIAL REMARKS

What do we do with your registration fee? Anyone who has been involved with the creation of a new group will realize that during the first few years the operation must run on a shoe string. The annual fee we pay to the IAG currently takes a very large proportion of our incoming money from you. As it now, the executive has paid for any travel cost, and operating costs out of our own collective pockets. GSC has supported the secretariat. The CGRG is only now getting on it's feet. We now have formal status within the parent associations and we expect our membership to increase. Because of the well organized IAG meeting in 1993, the CGRG was given a nest egg, a share of the profit from the meeting to help see us through the difficult tooth cutting period. However, if this group is to survive it will only do so because of the interest and the labour of it's membership. Some positions on our executive will become open this year- we hope that some senior people will offer to help here. In addition, there are a significant number of issues that we must deal with that will necessitate your participation at either the national or regional level including the organisation of special sessions for the CGRG at the annual meetings of the parent associations or in holding our own regional meetings.

Paul Egginton.

MOT DU SECRETAIRE

Que faisons nous avec votre cotisation? Quiconque a été impliqué dans la création d'un nouveau groupe réalisera que pendant les quelques premières années les ressources sont vraiment minimales. La cotisation annuelle que nous payons à l'IAG accapare en fait une large part de l'argent que vous versez. Les voyages effectués par les membres du comité exécutif et les coûts d'opération ont été payés sans l'aide de vos cotisations. La Commission Géologique du Canada a assumé les frais de secrétariat. Le CGRG en est à ses premiers pas.

Nous avons acquis un statut formel à l'intérieur des associations soeurs et nous espérons que la liste de membres va s'accroître. Suite à la conférence de l'IAG, tenue en 1993, le CGRG a acquis un répit grâce à une part du profit de cette conférence. Cela doit nous aider à traverser la difficile période des coupures budgétaires. Cependant, si le groupe doit survivre il ne le devra qu'à l'ardeur de ses membres. Quelques postes au comité exécutif vont être ouverts en 1995. Nous espérons que des géomorphologues expérimentés offriront leurs services. De plus, il existe plusieurs événements auxquels nous devons faire face et qui nécessiteront votre participation au niveau régional ou national. Je pense particulièrement à l'organisation de sessions spéciales pour le CGRG, aux réunions annuelles des associations soeurs ou en tenant nos propres réunions régionales.

Paul Egginton

INTERNATIONAL ACTIVITIES

The newsletter of the IAG is now published in four international journals: *Earth Surface Processes, Geomorphology, Zeitschrift für Geomorphologie and Transactions, Japanese Geomorphological Union*. Look for them.

The next international meeting, the fourth, will be held in Bologna, Italy in September 1997.

The following IAG executive was elected at the Hamilton meeting for the period 1993-1997:

Pr. Dietrich Bartsch (President, Germany), Pr. Olav Slaymaker (Vice-President, Canada), Dr. Robert Allison (Secretary, UK), Pr. Vic Baker (Treasurer, USA), Pr. Avijit Gupta (Publication Secretary, Singapore), Pr. Denys Brunson (Past President).

National Delegate from Canada: J.C. Dionne (Canada).

The IAG currently supports four working groups or task forces: Task Force: The promotion of Geomorphology (Chair: Professor Olav Slaymaker, Canada). Task force: Geomorphology in international programmes (Chair: Professor John Thornes, UK). Working Group: Geomorphology and global tectonics (Chair: Dr. Michael Summerfield, UK). Sub-group on geometric global relief classification chaired by Dr. Richard Dikau, Germany. Working group: Magnitude and frequency in geomorphology (Chair: Dr. M. Crozier, New-Zeland) Sub-group on standardization chaired by Professor R. Mausbacher, Germany.

You may wish to get involved. If you do, please let the CGRG executive and the membership know through this newsletter of your involvement and activities.

RECENT AND FORTHCOMING MEETINGS

THE ANNUAL MEETING OF THE WESTERN DIVISION OF THE CANADIAN ASSOCIATION OF GEOGRAPHERS.

The Canadian Geomorphological Group is hosting a special session of the Annual Meeting of the Western Division of the Canadian Association of Geographers in Victoria, British Columbia, March 3-5, 1995. CGRG's members are invited to present papers or posters reflecting their research activities in western Canada. If you are interested in attending the conference or require further information please contact Dan Smith, Department of Geography, University of Victoria, British Columbia V8W 3P5 (Phone: 604 721 7328, Fax: 604 721 7328, email Smith1 @uvvm.uvic.ca).

CANQUA-CGRG Joint Meeting, St John's, Newfoundland, June 5th-7th 1995

The Canadian Quaternary Association and Canadian Geomorphological Research Group will be holding a joint meeting in St. John's, Newfoundland, Canada in June 1995. Sessions include:

- A palaeoenvironmental session in honour of Dr. J.B. Macpherson, recently retired from Memorial University.

- Palaeoclimatology and palaeoceanography from laminated sediments, as part of IGCP 374.

- Geomorphology tests and constraints in ice sheet modelling.

- Current themes in Arctic Quaternary research.

- General sessions.

We encourage posters as well as oral presentations.

Two fieldy trips are planned, if sufficient

interest allows them to go forward. The first will be a one day pre-conference trip based on the Avalon Peninsula, examining the glacial and coastal geomorphology, and the Holocene landscape development. A longer trip (likely 4 days) to the West coast of Newfoundland will take place after the conference. This will include the spectacular Gros Morne National Park, and the National Historic sites of Port au Choix and L'Anse aux Meadows (The only Norse site in North America).

A first and final circular will be mailed in early January, 1995.

For more information: Norm Catto, Geography, Memorial University of Newfoundland, St. John's, Newfoundland, Canada A1B 3X9. Tel: 709 737 8413, Fax: 709 737 4000, Email: D. Livertman, Newfoundland Geological Survey, EMAIL (internet):-dgl@zeppo.geosurv.gov.nf.ca
Information CGRG session: Art Dyke, Tel: 613 992 0643, Fax: 613 992 2468, Email: ad@gsc.emr.ca. Geological Survey of Canada, 601 Booth Street, Ottawa, K1A 0E8

THE REGIONAL MEETING, SINGAPORE, 18-23 JUNE 1995

Singapore is hosting the next regional meeting of the IAG in June 1995. It will be organized jointly by Nanyang Technological University and the National University of Singapore. Papers on all aspects of geomorphology are anticipated, however, those dealing with environmental themes and those dealing with low latitude regions are especially welcome. Pre and post conference field trips are planned. Circulars have been sent out. Details may be obtained from Professor GOH Kim Chuan, Dept of Geography/NIE, Nanyang Technological University, 469 Bukit Timah Road, Singapore 1025 (Fax: 65 469 8433). For details about papers and sessions contact Avijit Gupta, Dept of Geography, National University of

Singapore 0511 (Fax: 65 777 3091). There may yet be time to organize a session. You are interested but act soon.

Article I

1. Name

"Canadian Geomorphology Research Group", is affiliated with the following 'parent' Canadian Associations: the Canadian Association of Geographers (CAG), l'Association Québécoise pour l'Etude du Quaternaire (AQQUA), Canadian Quaternary Association (CANQUA), and the Geological Association of Canada (GAC) as a Division. The CGRG secretariat is supported by the Geological Survey of Canada (GSC). For brevity, the group may be referred to as CGRG. Official documents of the executive will be presented in the two official languages of Canada. Reports (etc.) of members may be presented in either of the two official languages as they may choose.

2. Objectives

To foster and promote the research and teaching and application of geomorphology in Canada its activities may include, but are not limited to:

- a) the organization and/or sponsorship of symposia and special sessions at Annual Meetings of the parent associations and
- b) the sponsorship of other meetings and events either separately as the CGRG or jointly with other associations, whenever, such meetings emphasise geomorphology including meetings of a regional nature.
- c) the maintenance of a Canadian National

Committee/International Association of Geomorphologists (CNCLAG)

- d) the organization and sponsorship of field trips
- e) publication of a newsletter.

The involvement of students in all of these activities is encouraged.

Article II

1. Membership

Full voting members of CGRG must be members in good standing of one of the parent associations. Non-members of the parent associations may become non-voting Associate members of CGRG.

2. Application for Membership

Any person who is a member of GAC, CAG, AQQUA, or CANQUA may become a full-voting member of CGRG by application through these associations. Non-members of the parent associations or those who wish to do so may join the CGRG, as Associate members, through direct application to the Secretary-Treasurer of the CGRG and payment of an annual membership fee.

Annual CGRG membership fees shall be set from time to time by the Executive of the Group. There shall be no initiation fees.

Article IV

1. Officers of CGRG

The officers shall consist of a President, a Vice-President, a Secretary-Treasurer, a Newsletter Editor, and two councillors. At the first committee meeting of the new year executive members will elect a vice-president. The former vice-president will become the president. In so far as is practical, officers shall include representatives of government, university and industry, and will represent the various parent associations of the CGRG and the various subdisciplines represented by the membership. As far as is possible the membership will represent the various regions of Canada.

2. Terms of Office

Terms of officers normally will run for 4 years. Offices will be rotated as specified above. One half of the membership will be changed every two years.

3. Re-election of Article III

1. Membership Fees Officers

The President, Vice-President, and Councillors may serve no more than three terms in office. The President, Vice-President, and Councillors shall not be eligible for re-election to the same position until three years have elapsed from the end of their term(s) in office. The Secretary-Treasurer and Newsletter Editor shall be eligible for re-election without limitation. In so far as is practical, terms of office of executive members shall be staggered so as to ensure continuity. In the event of an officer resigning before the end of his/her term in office, the

Executive may appoint a replacement until the formalized replacement procedure can be completed.

4. Nomination of Officers

A CGRG nominating committee will seek candidates for the executive based upon their commitment and interest in serving the CGRG. Whenever possible these officers should be representative of the parent associations. Once every two years the Secretary-Treasurer of the CGRG will call for nominations for the CGRG executive and arrange for an election through mailed ballot.

5. Meetings

(a) **Business Meetings:** The Annual General Meeting of CGRG shall be held, whenever possible, at the Annual Meeting of one the parent associations. Additional special general meetings may be called at any time by the Executive for the consideration of any special matter of urgency, or by written petition submitted to the President signed by five members or ten percent of the membership of the CGRG, whichever is less.

(b) **Technical Meetings:** Consistent with the objectives of CGRG, local groups of CGRG members may, from time to time, convene regional meetings and will be encouraged by the CGRG to do so. These meetings should not conflict in schedule or content with the annual meetings of the parent associations.

6. Quorum

A quorum for a Business Meeting shall be five members or ten percent of the membership of the CGRG, whichever is less, provided that the President or Vice-President and at least one other Officer of the Group is present. The person chairing the meeting shall have a casting vote.

Article V

1. Executive

The Executive shall consist of the Officers of the CGRG.

2. President

The President shall direct the general and active management of the CGRG. The President or, if designated, the Vice-President, shall preside at all Executive and general meetings, and/or their designate(s) shall represent the CGRG in liaising with the parent organizations, groups of CGRG members organizing Regional or topical meetings and field trips, and other external organizations. The President shall keep records of all Executive actions.

3. Vice-President

The Vice-President shall have and assume the powers and duties of the President in the event of the absence or disability of the President.

4. Secretary-Treasurer

The Secretary-Treasurer shall keep the records of the proceedings of CGRG, and shall, with the assistance of the President, keep the records of Executive meetings and

actions. The Secretary-Treasurer shall keep a complete list of the members and correspondents of CGRG and their mailing addresses. The Secretary-Treasurer shall collect and disburse all funds and shall have the custody of all funds of CGRG and shall deposit such funds in the name of CGRG in a bank or trust company designated by the Executive.

The Secretary-Treasurer shall report in writing at the Annual General Meeting of CGRG on all receipts and disbursements of funds and other financial transactions since the last previous report, and on the balance or money on hand. The Secretary-Treasurer shall also report on these matters to the parent associations when and if requested, normally annually in January for the calendar year just ended.

5. Newsletter Editor

The Newsletter Editor shall solicit and accept items of interest to Canadian geomorphologists, compile a Newsletter, and distribute the Newsletter to CGRG members and correspondents at least twice a year. The Newsletter Editor shall issue notices of all CGRG meetings, symposia, field trips, and other functions.

6. Ex-officio Member

Any member of the CGRG who is in good standing and who is elected a member of the Executive Committee of the IAG shall be an Ex-officio member of the CGRG Executive.

Article VIII

The Constitution and By-Laws of the CGRG shall not be inconsistent with the Constitution, By-Laws, Rules and regulations of the Parent Associations. The Executive of the CGRG shall within 120 days of the receipt of information indicating that a conflict exists between the Constitution, By-Laws, Rules and Regulations of the Parent Associations and the CGRG, carry out a mailed ballot vote to amend the CGRG constitution and By-Laws.

By-Law I

The Executive may, from time to time, create committees, appoint their chairperson, and define their terms of reference, to assist members of the Executive in the performance of their duties or to perform specific tasks as required, including but not limited to the organization of meetings, symposia and field trips. Committees shall be composed of consenting CGRG members or other individuals as deemed appropriate by the Executive. Committees shall report their activities to the Executive as requested by the Executive.

By-Law II

The Executive of the CGRG will support the International Association of Geomorphology and pay annual dues to the IAG.

CONSTITUTION ET REGLEMENTS DU GROUPE CANADIEN DE RECHERCHE EN GÉOMORPHOLOGIE

Article I

1. Nom

Le "Groupe canadien de recherche en Géomorphologie" est affilié aux associations-sœurs canadiennes suivantes ayant un intérêt en géomorphologie:

- l'Association canadienne des Géographes (ACG);
- l'Association québécoise pour l'Étude du Quaternaire (AQQUA);
- l'Association canadienne du Quaternaire (CANQUA);
- et, en tant que Division, l'Association géologique du Canada (AGC).

Le sigle GCRG (en français), est proposé pour désigner l'Association.

2. Les objectifs

Favoriser et promouvoir la recherche, l'enseignement et les applications de la géomorphologie au Canada. Ces activités comprennent entre autres:

- a) l'organisation et le soutien de colloques et de sessions spéciales lors des réunions annuelles des associations-sœurs;
- b) le parrainage de d'autres réunions et événements, soit séparément ou conjointement avec le GCRG et d'autres associations, en autant que ces rencontres mettent l'accent sur la géomorphologie, ce qui comprend les réunions régionales;
- c) maintenir en place un Comité national canadien de l'Association internationale

des Géomorphologues (CNC / AIG);

- d) l'organisation et le parrainage d'excursions;
- e) la publication d'un Bulletin de Nouvelles.

L'implication des étudiants à toutes ces activités est encouragée.

Article II

1. Les membres

Les membres du GCRG ayant droit de vote sont des membres en règle avec une ou l'autre des associations-sœurs. Ceux qui ne sont pas membres de ces associations et désirent joindre le GCRG peuvent le faire à titre de membre non-votant.

2. Demande d'adhésion

Toute personne membre soit de l'AGC, l'ACG, l'AQQUA et de la CANQUA peut devenir membre avec droit de vote au GCRG en faisant une demande à l'une ou l'autre de ces associations. Ceux qui ne sont pas membres d'une de ces associations peuvent devenir membres-associés du GCRG en faisant une demande auprès du secrétaire-trésorier du GCRG et en payant la cotisation annuelle.

Article III

La cotisation

Le montant de la cotisation annuelle du GCRG est fixé et révisé à l'occasion par l'exécutif du Groupe. Aucun droit d'entrée n'est exigé.

Article IV

1. Bureau de direction

Le bureau de direction comprend un président, un vice-président, un secrétaire-trésorier, un rédacteur du Bulletin de Nouvelles et deux conseillers. À la première réunion de l'année du Bureau de direction, les membres élisent un vice-président. L'ancien vice-président devient alors président. Dans la mesure du possible, les membres de l'exécutif devraient comprendre un représentant émanant des institutions gouvernementales, universitaires et de l'industrie, tout en représentant les associations-soeurs du GCRG et les disciplines représentées. De même, la composition du Bureau de direction devrait refléter les diverses régions du pays.

2. Durée du mandat

Le mandat des membres du Bureau de direction est de quatre (4) ans. Il y a rotation des membres dans les divers postes; la moitié des membres du Bureau de direction est changée tous les deux (2) ans.

3. Réélection des membres du Bureau de direction

Le président, le vice-président et les conseillers ne peuvent servir plus de trois termes. Le président, le vice-président et les

conseillers ne sont pas éligibles à une réélection au même poste avant un délai de trois (3) ans depuis la fin de leur mandat. Le secrétaire-trésorier et le responsable du Bulletin de Nouvelles peuvent être réélus sans restrictions. Dans la mesure du possible, le mandat des membres du Bureau de direction devrait être conçu de manière à ce que la continuité soit assurée. Dans l'éventualité d'une démission d'un des membres du Bureau de direction avant la fin de son mandat, l'exécutif peut désigner un remplaçant jusqu'à ce que les procédures normales soient complétées.

4. Désignation des membres du Bureau de direction

Un comité de mise en nomination du GCRG est chargé de trouver des candidats aux postes de l'exécutif en se basant sur leur implication et leur volonté de servir. Dans la mesure du possible, les membres du Bureau de direction devraient représenter les diverses associations-soeurs.

Une fois tous les deux (2) ans, le secrétaire-trésorier de GCRG fait une demande pour désigner les membres du Bureau de direction du GCRG et prend les dispositions nécessaires pour une élection par courrier.

5. Réunions

a) **Réunions d'affaires:** l'Assemblée générale annuelle du GCRG doit être tenue lorsque cela est possible, en même temps que la réunion annuelle de l'une des associations-soeurs membres du Groupe.

Des réunions spéciales supplémentaires peuvent être organisées n'importe quand par les membres du Bureau de direction pour l'examen de questions importantes et urgentes, ou par une pétition écrite soumise au président en autant que celle-ci est dûment signée par cinq (5) membres en règle ou 10% des membres du Groupe dans l'éventualité où ce nombre est inférieur.

- b) **Réunions techniques:** dans l'optique des objectifs du GCRG, des groupes locaux de membres du GCRG peuvent à l'occasion, organiser des réunions régionales et sont encouragés à le faire en autant que ces dernières n'entrent pas en conflit d'horaire et de contenu avec les associations-soeurs.

6. Le quorum

Le quorum pour les réunions d'affaires est de cinq (5) membres ou 10% des membres du GCRG en cas contraire, en autant que le président ou le vice-président et au moins un autre membre du Bureau de direction soit présent. La personne qui préside l'assemblée doit avoir un droit de vote décisionnel.

Article V

1. L'exécutif

L'exécutif est constitué des membres du Bureau de direction.

2. Le président

Le président s'occupe de la marche générale et de la gestion du GCRG. Le président ou le vice-président désigné préside les réunions de l'exécutif et l'assemblée générale; il ou son représentant assure la

liaison avec les associations-soeurs et avec les autres groupes dans l'organisation des réunions régionales thématiques ou des excursions.

Le président conserve au dossier les actes et décisions prises par l'exécutif.

3. Le vice-président

Le vice-président détiert et assume l'autorité et les obligations du président en l'absence ou en case d'incapacité de ce dernier.

4. Le secrétaire-trésorier

Le secrétaire-trésorier conserve au dossier les comptes-rendus des réunions du GCRG et, avec l'aide du président, conserve les actes des réunions de l'exécutif et les décisions prises.

Le secrétaire-trésorier dispose d'une liste complète des membres et des correspondants du GCRG ainsi que leurs adresses.

Le secrétaire-trésorier recueille et débourse tous les fonds; il a la main-mise sur tous les fonds du GCRG et dépose ces fonds au nom du GCRG dans une banque ou un trust désigné par l'exécutif.

Le secrétaire-trésorier produit un rapport financier écrit des avoirs et des dépenses encourues et établit le bilan financier qu'il présente à l'Assemblée générale annuelle du GCRG.

Le secrétaire-trésorier produit aussi un rapport financier aux associations-soeurs lorsque demandé, normalement sur une base annuelle, en janvier, pour l'année qui vient de s'écouler.

5. Le responsable du Bulletin de Nouvelles

Le responsable du Bulletin de Nouvelles sollicite et accepte des communiqués ayant un intérêt pour les géomorphologues canadiens, recense l'information dans le Bulletin et distribue ce dernier aux membres du GCRG ainsi qu'aux correspondants, au moins deux fois l'an. Le responsable du Bulletin annonce toutes les activités intéressant les membres: réunions, colloques, excursion ou autres.

6. Membre Ex-officio

Tout membre en règle du GCRG qui est élu membre du comité exécutif de l'AIQ devient membre Ex-officio de l'exécutif du GCRG.

7. Le Comité national canadien

Les membres de l'exécutif forment le Comité national canadien qui représente officiellement les géomorphologues canadiens à l'Association internationale des Géomorphologues.

8. Les représentants

Les membres de l'Exécutif du GCRG qui représentent les associations-soeurs peuvent, à l'occasion, être appelés à rendre compte à ces dernières des activités du GCRG. L'exécutif du GCRG soumet régulièrement un rapport écrit aux associations-soeurs si elles le désirent.

9. Le quorum

Le quorum pour les réunions de l'exécutif comprend le président ou le vice-président, plus deux autres membres

Les réunions de l'exécutif peuvent être tenues aussi par communication téléphonique si le président l'autorise. La personne présidant la réunion détient un droit de vote décisionnel.

Article VI

1. Les règlements

Les règlements de la Division peuvent être adoptés, amendés et abrogés seulement par les membres ayant droit de vote. Le scrutin concernant la réglementation doit être fait par courrier et les modifications proposées approuvées seulement si la majorité des votes du scrutin sont retournés avant la date limite indiquée. Des copies des règlements et amendements proposés et/ou la nature des abrogations proposées doivent être envoyés par l'exécutif avec les bulletins de vote aux membres de la Division, au moins 20 jours et moins de 40 jours à l'avance. Les bulletins de vote sont compilés et consignés par le secrétaire-trésorier pour une période de 60 jours avant d'être détruits.

2. Propositions d'amendement

Tout groupe d'au moins cinq (5) membres ou 10% des membres en règle du GCRG peut, par une lettre adressée au président ou au secrétaire-trésorier, proposer à l'exécutif des modifications aux règlements.

L'exécutif modifie, rejette ou accepte la recommandation et, s'il y a lieu, dans les 120 jours de la réception de la proposition, procède à un scrutin par courrier sur la proposition, s'il y a révision demandée, ou informe les membres du groupe requérant que leur proposition a été rejetée et donne les raisons.

Article VII

Tout amendement à la constitution du GCRG peut être proposé seulement par l'exécutif, qui peut accepter les recommandations de d'autres membres et ne peut être adopté que suite à un vote des membres.

Le scrutin sur tout amendement proposé doit être fait par courrier et les modifications proposées doivent être approuvées seulement si la majorité des membres du Groupe qui participent votent en faveur et retournent leur bulletin de vote avant la date d'échéance indiquée sur le bulletin de vote.

Des copies des amendements proposés doivent être envoyées par l'exécutif avec le bulletin de vote aux membres du Groupe, au moins 20 jours et moins de 40 jours avant la date indiquée sur le bulletin de vote.

Les bulletins de vote compilés et conservés en lieu sûr par le secrétaire-trésorier pour une période de 60 jours avant d'être détruits.

Article VIII

La constitution et les règlements du GCRG ne doivent pas aller à l'encontre de la constitution ni de la réglementation des associations-soeurs. L'exécutif du Groupe doit, dans un délai de 120 jours de la réception d'un avis indiquant l'existence d'un conflit entre la constitution, les statuts et les règlements des associations-soeurs et ceux du GCRG, tenir un scrutin par courrier afin d'amender la constitution ou les règlements du Groupe.

Règlements

Règlement I

L'exécutif peut, à l'occasion, créer des comités, leur assigner un responsable et définir un mandat, afin d'aider les membres de l'exécutif dans l'accomplissement de leur tâche lorsque cela est nécessaire, notamment pour l'organisation de réunions, de colloques et d'excursions.

Les comités créés sont composés de membres consentants du GCRG ou d'autres personnes désignées par l'exécutif. Sur demande, les comités font rapport de leurs activités à l'exécutif.

Règlement II

L'exécutif du GCRG appuie l'Association internationale de Géomorphologie et acquitte la cotisation annuelle.